

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration.

Date de réception :

4/06/2015

Dossier complet le :

17/06/2015

N° d'enregistrement :

F-022 15 P00 18

1. Intitulé du projet

PLATE FORME DE COMPOSTAGE D'EFFLUENTS D'ELEVAGE (construction des bâtiments pour
cette activité) Exploitant : SARL PCVF / Propriétaire : SCI la Pelle à Four

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom :

Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

SCI LA PELLE A FOUR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale :

REAL Damien, associé de la SCI la Pelle à Four

RCS / SIRET : 17 93 15 03 18 14 10 00 14

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
d'identification correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37 - Travaux constructions soumis à PC, sur commune sans PLU ni document d'urbanisme en tenant lieu. 3 000 m2 < SHON < 40 000 m2	- stockage produits finis : 3 bâtiments de 660 m2 (deux bâtiments ouverts, un bâtiment fermé), - "bunkers" de compostage (bâtiments fermés) : 6x256 m2 - bâtiment de stockage de paille : 2*1980 m2 (bâtiment ouvert) - stockage des matières premières : 1500 m2 (bâtiment fermé)

Caractéristiques générales du projet : 3696 m2 surface de plancher

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Compostage d'effluents d'élevage en vue de produire un compost normalisé NFU 44-051, à destina-
tion de l'agriculture (betteraves, céréales, pommes de terre, légumes industriels,...) ; impliquant
l'importation de matières premières d'origine belge (fientes de poules, fraction solide de lisier porcin)
et un retour à charge avec de la paille des camions vers la Belgique ; impliquant des élevages plus
locaux (fumiers équins, bovins,...) avec également retour à charge avec de la paille.

4.2 Objectifs du projet

Fournir à l'agriculture un compost normalisé substituable aux produits aujourd'hui importés de Belgique ; "transposition" de la plate forme de compostage de la Belgique en France, avec un porteur de projet français. Intérêt : donner une visibilité au process de compostage, fiabilisant le produit par rapport au cahier des charges des légumiers, pommes de terre,....La première étape de production est de 10.000 tonnes de matières traitées par an, le permis de construire et la déclaration au titre des ICPE ont été instruits et accordés pour cette capacité. Cette production permet de valider l'agrément sanitaire (règlement CE 1069/2009 sous produits animaux). L'objet du permis de construire est de réaliser la deuxième étape, permettant de traiter 60.000 tonnes de matières premières par an (en parallèle du permis de construire, une demande d'autorisation au titre des ICPE, pour les rubriques 2780-compostage et 3532-valorisation de déchets non dangereux, va être déposée en juin 2015 au plus tard).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le bâtiment de stockage de paille initialement réalisé va voir sa superficie doubler. Le stockage de matières premières à composter va être agrandi et intégré dans un bâtiment partiellement fermé, dans lequel la mélangeuse trouvera place. Trois bunkers de compostage vont être ajoutés, ainsi qu'un bâtiment de stockage du compost fini, pour compléter les bâtiments relatifs à l'activité de compostage en elle-même. Les bunkers sont des sortes de garages à circulation d'air forcée, avec contrôle de la température et de l'hygrométrie, dans lesquels le mélange à composter est introduit pour un séjour de deux semaines. Les bâtiments de stockage de compost permettront aussi d'amener ce produit dans le respect des indications de la norme NFU 44-051.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matières premières arrivent sur site et sont entreposées dans le bâtiment dédié, après vérification de leur recevabilité (nature, volume, respect du cahier des charges, documents d'importation si besoin). Après mélange, là aussi dans le bâtiment des matières premières, chaque lot de compost est mis en bunker pour une première montée en température (70°C pendant au moins une heure), puis est repris et passé dans un deuxième bunker pour une deuxième montée en température (mêmes critères). La totalité du temps de séjour dans les bunkers est de deux semaines. Après validation de la réussite du compostage, transfert du produit fini dans les bâtiments de stockage dédiés, avec possibilité d'adjonction de minéraux autorisés par la norme, puis vente du compost. Les camions amenant les matières premières sont lavés puis rechargés en paille, ou en compost, dans le cadre de contrats commerciaux.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plate forme de compostage : autorisation ICPE (rubriques 2780 et 3532)

permis de construire (commun avec le bâtiment paille)

agrément sanitaire (règlement CE 1069/2006 sur les sous produits non destinés à la consommation humaine)

Bâtiment paille : enregistrement ICPE (rubrique 1530), intégré dans le dossier de demande d'autorisation de la plate forme de compostage , et permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire, les surfaces couvertes cumulées dépassant les 3.000 m2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bâtiment paille : 2* 1980 m2 (certains bâtiments sont ouverts)	totalité des surfaces : 8976 m2 de toitures, dont 3696 m2 de bâtiments fermés, dont 5280 m3 de bâtiments ouverts
Bâtiments de stockage du compost : 3*22*30 m2	
Bunkers de compostage : 6*256 m2	
Bâtiment de stockage des matières premières : 60 *25 m (la totalité des surfaces est reprise ici, bâtiments existants ou à venir)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 3 ° 24' 19" E Lat. 49 ° 41' 22" N

Commune d'ACHERY
Section ZH parcelle n°30
(route départementale 643,
d'Achery à Anguilmcourt-le-Sart)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Première partie de la plate forme de compostage et terres agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pas de PLU ou de carte communale sur la commune d'Achery, par contre il existe bien un SCOT sur la communauté de communes du Chaunois.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque d'inondation Serre, Oise moyenne (le site est en zone blanche)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont - la moyenne vallée de l'Oise ZPS FR2210104, ZSC FR2200383 - les landes de Versigny ZSC FR2200391 - le massif de Saint Gobain ZPS FR2212002, ZSC FR2200392
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5. caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage permettant l'alimentation en eau de la plate forme pour le lavage des camions et bâtiments. Prélèvements en nappe, volume annuel estimé : 4 000 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole (passage des permis de construire en CDCEA) ; l'implantation a été choisie à proximité de l'autoroute, éloigné des habitations (la règle ICPE imposant un éloignement d'au moins 200 mètres des habitations).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La gestion du risque sanitaire (risque de propagation de pathogènes par un compostage non maîtrisé) est assurée par l'agrément sanitaire (règlement européen sur les sous produits animaux non destinés à la consommation humaine) ce qui inclut également une surveillance des matières premières entrant sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eloignement par rapport aux habitations ; les bruits sont essentiellement liés au trafic des camions ou des engins sur place.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matières premières entrantes sont des effluents d'élevage donc peuvent générer des odeurs. Cependant, le stockage des matières premières est limité dans le temps, sous bâtiment, et l'éloignement limite le risque de nuisances pour les habitations (aucune n'est sous les vents dominants).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eventuellement les éclairages le matin ou le soir, en période hivernale</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>"gaz de fumier" : potentiellement les composés volatils de l'azote et du carbone, comme pour tout compostage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Eaux de ruissellement sur la plate forme, passant par un décanteur-déshuileur, avant de rejoindre un bassin d'infiltration ; les eaux de gouttière peuvent être rejetées directement dans les fossés d'infiltration en bordure de site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emprise sur un terrain agricole, propriété des exploitants. Le projet répond à une demande de compost par les agriculteurs de la région, permettant un apport de matière organique aux sols pour l'entretenir d'une part, et permettant une substitution partielle d'engrais chimiques par de l'organique ; ce compost viendrait partiellement en remplacement de produits similaires aujourd'hui importés de Belgique.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Uniquement par l'intermédiaire d'un échange transfrontalier de matières premières : depuis la Belgique, importation d'effluents solides, avec certificat vétérinaire si nécessaire ; depuis la France, expédition de paille.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de construction permet de réaliser la plate forme de compostage dans sa dimension finale, projet :

- qui fait de toute façon l'objet d'une étude d'impact au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- dont l'instruction implique en particulier l'intervention du public et la consultation des collectivités locales (le projet complet a été présenté aux conseils municipaux d'Achery et d'Anguillcourt le Sart)
- et pour laquelle les thèmes suivants, entre autres, seront abordés (redondance potentielle avec une étude d'impact qui serait réalisée pour le permis de construire) :
- une analyse des effets directs et indirects, temporaires ou permanents,y compris pendant la phase des travaux,
- la gestion des eaux de ruissellement sur la plate forme et des eaux de gouttière,
- l'impact paysager,
- une évaluation d'incidence Natura 2000,
- une analyse de l'incidence du projet sur les schémas, plans et programmes,

...

Aussi, il semble que la demande d'autorisation ICPE :

- permette bien à la population et aux conseils municipaux des communes concernées de s'exprimer sur le projet,

- et permette de répondre aux questions soulevées par le projet.

S'il s'avérait malgré tout nécessaire de faire une étude d'impact au titre du permis de construire, il est demandé à ce que les deux enquêtes publiques soient couplées, pour une meilleure lisibilité de l'instruction en cours par l'ensemble des participants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Cartographie Plan de Prévention des Risques d'Inondation d'Achery
Raisons pour lesquelles le projet a été retenu (extrait de la Demande D'Autorisation d'Exploiter pour les ICPE - version de travail)
Contexte agricole du projet "compost"
Contexte environnemental du site d'implantation de la plate forme de compostage
Contexte réglementaire ICPE auquel le projet est soumis - demande d'autorisation d'exploiter au titre de la rubrique 2780 et 3532 (transposition en droit français de la directive IED)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

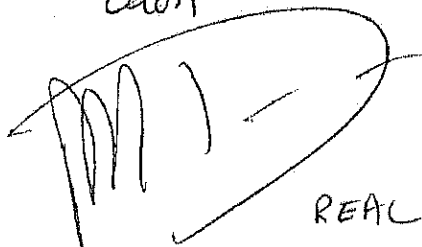
Fait à

Caen

le,

4 Juin 2015

Signature



REAL Damien

